



Les infos – Logement de l'ADIL du Finistère

INFO N° 2018/47

DEMANDE DE LOGEMENT DANS LE PARC SOCIAL

JE SOUHAITE FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT DANS LE PARC SOCIAL DANS LE FINISTERE. QUELLE EST LA PROCEDURE A SUIVRE ?

Il existe deux possibilités :

- Vous pouvez faire votre demande en ligne depuis le site <https://www.demandelogement29.fr/imhowebGP29/> à partir de la rubrique « créez votre demande ».
- Vous pouvez également télécharger le formulaire et la notice explicative en cliquant sur les liens suivants.
[Formulaire - cerfa n°14069*03](#)
[Notice explicative pour remplir l'imprimé de demande de logement social – cerfa n° 51423#03](#)

Le formulaire peut également être retiré / et ou déposé [auprès d'un bailleur social ou d'Action logement](#)

Dans les deux cas, des pièces justificatives vous seront demandées pour l'instruction de votre demande. Vous trouverez la liste des pièces dans la partie Annexe de [l'arrêté du 6 août 2018](#).

A savoir : en cas de difficultés vous pouvez solliciter un travailleur social pour vous accompagner dans votre démarche.

Pour trouver un travailleur social : [les Centres départementaux d'action sociale \(CDAS\) du Finistère](#)

Sources :

[Arrêté du 6 août 2018 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social](#)

Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux

23, rue Jean Jaurès
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38
Internet : www.adil29.org

14, bd Gambetta
29200 BREST